

Texte de réflexion en vue de la création d'un syndicat SUD ou CNT dans l'éducation

(écrit et diffusé à Lille en 1989 par des membres de la
coordination des personnels de l'éducation contre le plan Jospin)

La coordination est un lieu de jonction entre syndiqués d'horizons différents et non-syndiqués. À ce titre, elle est irremplaçable. Ceci dit, en ce qui nous concerne, militer au sein d'une coordination ne nous suffit pas. Nous pensons en effet que l'organisation syndicale a un rôle spécifique à jouer :

- elle situe son action dans la durée,
- elle permet de « capitaliser » l'action collective
- et, partant de là, d'être un interlocuteur face aux instances de décisions.

Certains d'entre nous ont milité ou militent encore au sein du SNI, du SNES ou du SGEN-CFDT. Aujourd'hui, nous pensons qu'il est temps d'envisager autre chose que de vouloir faire bouger ces organisations :

- parce qu'elles sont trop bureaucratiques,
- parce qu'elles se coupent volontairement de la base,
- parce qu'elles sont devenues des courroies de transmission de partis politiques,
- parce qu'elles excluent les minorités (comme à la CFDT) ou qu'elles limitent leur droit d'expression (comme à la FEN).

La marge de manœuvre de l'École émancipée est de plus en plus réduite au sein de la FEN, notamment depuis la convergence de celle-ci avec la CFDT. Quant à la CFDT justement, sa direction vient d'exclure des syndicats entiers dans le secteur Santé-Social et dans celui des PTT. Les militants parisiens du SGEN sont eux-mêmes actuellement dans le collimateur.

Face à ces exclusions massives, de nouvelles structures ont été mises en place. C'est ainsi que sont apparues simultanément la fédération syndicale SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques) des PTT et le CRC (Construire Rassembler Coordonner) Santé-Sociaux. Ces deux structures regroupent non seulement des exclus de la CFDT, mais aussi de nombreuses personnes non-syndiquées auparavant. Afin d'éviter le corporatisme, des contacts se nouent entre SUD et le CRC. D'autre part, SUD a obtenu la représentativité en Ile-de-France (12,49% des suffrages exprimés) ainsi que dans le Nord, la Somme, la Meurthe-et-Moselle, la Loire-Atlantique et la Haute Garonne. Il existe donc un espace pour un syndicat différent. Enfin, SUD comme le CRC se revendiquent d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale (avec le fédéralisme comme méthode d'organisation et le socialisme autogestionnaire comme objectif). Bref, ces exclusions ont permis à plusieurs milliers de personnes de franchir le pas et de s'organiser de façon autonome. Parallèlement, des syndicats « différents » voient le jour ici et là depuis quelques temps (cf. le syndicat d'Air-Inter ou le STC en Corse). Quant à la CNT (organisation anarcho-syndicaliste), certaines de ses sections se développent et s'enracinent dans le monde du travail (cf. les nettoyeurs du métro à Paris). Sans être béatement optimistes, nous pensons qu'un rapprochement et une confédération de toutes ces structures ne sont pas impossibles à plus ou moins long terme. Ceci dit, de nombreux obstacles existent, à commencer par la stratégie de certains membres de SUD et du CRC qui n'abandonnent pas l'idée de réintégrer un « grand » syndicat.

En ce qui nous concerne, personnels de l'éducation, nous pensons que nous devons exploiter la dynamique engendrée par la lutte contre le plan Jospin, lutte dans laquelle les syndicats actuels ont

montré leurs limites. C'est pourquoi nous proposons de construire notre propre représentation (avec entre autre la perspective des futures élections paritaires de l'année prochaine) par la création d'un syndicat départemental de l'éducation :

- défendant les intérêts moraux et matériels de tous les personnels de l'éducation, enseignants et non-enseignants, dans une perspective anti-hiérarchique ;
- indépendant de l'État, du patronat et de tout parti ou groupe politique ;
- pluraliste et fédéraliste, c'est-à-dire acceptant en son sein la pluralité des opinions ;
- partisan d'une unité d'action la plus large possible (syndiqués d'horizons différents, non-syndiqués) et respectueux des formes de lutte adoptées par la base (coordinations, assemblées générales, etc) ;
- autogéré et non-bureaucratique (souveraineté des AG, révocabilité des délégués, mandatement impératif, rotation des charges et des permanents, contrôle des négociations par la base...) ;
- porteur de pratiques pédagogiques et d'un projet éducatif fondés sur l'épanouissement intégral de tous (sans exclusive sociale ou culturelle) ;
- partisan d'une transformation sociale allant dans le sens d'une remise en cause du fonctionnement économique et politique actuel (égalité économique, gestion et démocratie directes).

Enfin, afin d'éviter tout corporatisme, ce syndicat devrait selon nous :

- entretenir des relations étroites avec les associations de parents et d'élèves ;
- se coordonner à d'autres secteurs professionnels dans le cadre d'une union locale rassemblant les syndicats partageant notre sensibilité ;
- être partie prenante du mouvement social (participation du syndicat à des collectifs de lutte en dehors du secteur éducation) ;
- se rattacher à une confédération.

À propos de ce dernier point, les avis sont partagés :

Soit une adhésion à SUD (adhésion symbolique pour l'instant, puisque SUD n'existe pas encore en tant que confédération). Cette adhésion pourrait se concrétiser par l'adoption du sigle et par des rencontres locales avec le syndicat des PTT. D'autre part, il s'agirait à moyen terme d'élargir le mouvement à la fois dans l'éducation et dans d'autres secteurs professionnels, et de militer en faveur d'une structuration confédérale. Cette solution est un pari sur l'avenir... mais en cas de réussite, le paysage syndical en serait bien modifié !

Soit, deuxième cas de figure, une adhésion à la CNT, cette solution ayant le mérite de concrétiser rapidement à la fois une démarche inter-professionnelle, un attachement à certains principes éducatifs et un projet en matière de transformation sociale. Le nombre d'adhérents à la CNT ainsi que le caractère idéologique marqué de cette organisation peuvent constituer pour certains deux obstacles à l'adhésion.

Signataires :

Bernard PACCOU
Bernard LEBOEUF
Claude VIGNIER
Éric DUSSART
Jocelyne PERRY
Noëlla LE TREHUIDIC
Anne BONNEAU